

UN DOCUMENT

SEP 17 1979



NATIONS UNIES

UN/DA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE



Distr.
GENERALE

A/34/440

7 septembre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Point 84 b) de l'ordre du jour provisoire^x

PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Etat du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Rapport du Secrétaire général

1. Le 16 décembre 1966, l'Assemblée générale a, par la résolution 2200 A (XXI), adopté et ouvert à la signature et à la ratification ou à l'adhésion le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et a exprimé l'espoir que les Etats signeraient et ratifieraient lesdits Pactes et le Protocole facultatif ou y adhéreraient sans tarder et que ceux-ci entreraient en vigueur à une date rapprochée. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée, lors de ses sessions ultérieures, des rapports sur l'état des ratifications des Pactes et du Protocole facultatif. En réponse à cette demande, des rapports sur l'état des Pactes internationaux et du Protocole facultatif ont été présentés chaque année à l'Assemblée générale à partir de sa vingt-deuxième session, en 1967.

2. Les deux Pactes et le Protocole facultatif ont été ouverts à la signature des Etats Membres à New York le 19 décembre 1966. Conformément à leurs dispositions respectives ^{1/}, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels est entré en vigueur le 3 janvier 1976, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques est entré en vigueur le 23 mars 1976, et le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ayant déjà reçu le nombre de ratifications ou d'adhésions requis est entré en vigueur en même temps que ledit Pacte, le 23 mars 1976.

^x A/34/150.

^{1/} Article 27 du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et article 49 du Pacte relatif aux droits civils et politiques et article 9 du Protocole facultatif.

3. Par sa résolution 33/51 du 14 décembre 1978, l'Assemblée générale a invité de nouveau tous les Etats qui ne l'avaient pas encore fait à adhérer aux deux Pactes et à envisager la possibilité d'adhérer au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi qu'à envisager de faire la déclaration visée à l'article 41 de ce Pacte. L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée, lors de sa trente-quatrième session, un rapport sur l'état des Pactes et du Protocole facultatif.

4. Au 1er septembre 1979, 62 Etats avaient ratifié le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ou y avaient adhéré; 60 Etats avaient ratifié le Pacte relatif aux droits civils et politiques ou y avaient adhéré et 22 Etats avaient ratifié le Protocole facultatif se rapportant au Pacte relatif aux droits civils et politiques ou y avaient adhéré. En outre, 12 Etats avaient signé le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; 13 Etats avaient signé le Pacte relatif aux droits civils et politiques; et 8 Etats avaient signé le Protocole facultatif 2/. On trouvera dans les annexes I à III du présent rapport la liste des Etats qui ont signé ou ratifié les Pactes et le Protocole facultatif ou y ont adhéré ainsi que les dates de leur signature, ratifications ou adhésions.

5. Lors de la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, les Gouvernements de l'Allemagne, République fédérale d', de l'Autriche, du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède ont fait la déclaration visée à l'article 41 du Pacte par laquelle ils reconnaissent la compétence du Comité des droits de l'homme institué en application de l'article 28 dudit Pacte pour recevoir et examiner des communications dans lesquelles un Etat partie prétend qu'un autre Etat partie ne s'acquitte pas de ses obligations au titre du Pacte. Les dispositions de l'article 41 sont entrées en vigueur le 28 mars 1979 conformément au paragraphe 2 de cet article.

6. En ce qui concerne l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Groupe de travail de session chargé d'étudier l'application de ce Pacte, créé par la décision 1978/10 du Conseil économique et social du 3 mai 1978 a tenu sa première session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 17 avril au 3 mai 1979. Le Groupe de travail était composé de 15 membres du Conseil qui étaient également des Etats parties au Pacte, à raison de trois membres de chaque groupe régional.

7. A la première séance, M. Klaus Törmudd (Finlande) a été élu président du Groupe de travail par acclamation.

2/ Voir la note b/ aux annexes I à III ci-après.

8. Le Groupe de travail a décidé de consacrer sa première session à l'examen de questions d'organisation, notamment à l'élaboration de ses méthodes de travail conformément à la décision 1978/10 du Conseil économique et social et a adressé des recommandations à ce sujet au Conseil à sa première session ordinaire de 1979. Par sa résolution 1979/43 du 11 mai 1979 intitulée "Application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels", le Conseil a approuvé les méthodes de travail recommandées par son groupe de travail.

9. En ce qui concerne l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Comité des droits de l'homme a tenu sa sixième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 9 avril au 27 avril 1979 et sa septième session à l'Office des Nations Unies à Genève du 30 juillet au 17 août 1979. Conformément à l'article 45 du Pacte et à l'article 6 du Protocole facultatif s'y rapportant, le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session 3/, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, son troisième rapport annuel portant sur les travaux de ses sixième et septième sessions.

3/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 3 (A/34/3).

ANNEXE I

Liste des Etats qui ont signé ou ratifié le Pacte international
 relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ou y ont
 adhéré

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratifi- cation ou d'adhésion</u>
Algérie	10 décembre 1968	
Allemagne, République fédérale d'	9 octobre 1968	17 décembre 1973
Argentine	19 février 1968	
Australie	18 décembre 1972	10 décembre 1975
Autriche	10 décembre 1973	10 décembre 1978
Barbade		5 janvier 1973 <u>a/</u>
Belgique	10 décembre 1968	
Bulgarie	8 octobre 1968	21 septembre 1970
Canada		19 mai 1976 <u>a/</u>
Chili	16 septembre 1969	10 février 1972
Chine <u>b/</u>		
Chypre	9 janvier 1967	2 avril 1969
Colombie	21 décembre 1966	29 octobre 1969
Costa Rica	19 décembre 1966	29 novembre 1968
Danemark	20 mars 1968	6 janvier 1972
Egypte	4 août 1967	
El Salvador	21 septembre 1967	
Equateur	29 septembre 1967	6 mars 1969
Espagne	28 septembre 1976	27 avril 1977
Etats-Unis d'Amérique	5 octobre 1977	

/...

ANNEXE I (suite)

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratifi- cation ou d'adhésion</u>
Finlande	11 octobre 1967	19 août 1975
Gambie		29 décembre 1978 <u>a/</u>
Guinée	28 février 1967	24 janvier 1978
Guyane	22 août 1968	15 février 1977
Honduras	19 décembre 1966	
Hongrie	25 mars 1969	17 janvier 1974
Inde		10 avril 1979 <u>a/</u>
Iran	4 avril 1968	24 juin 1975
Iraq	18 février 1969	25 janvier 1971
Irlande	1er octobre 1973	
Islande	30 décembre 1968	22 août 1979
Israël	19 décembre 1966	
Italie	18 janvier 1967	15 septembre 1978
Jamahiriya arabe libyenne		15 mai 1970 <u>a/</u>
Jamaïque	19 décembre 1966	3 octobre 1975
Japon	30 mai 1978	21 juin 1979
Jordanie	30 juin 1972	28 mai 1975
Kenya		1er mai 1972 <u>a/</u>
Liban		3 novembre 1972 <u>a/</u>
Libéria	18 avril 1967	
Luxembourg	26 novembre 1974	
Madagascar	14 avril 1970	22 septembre 1971

/...

ANNEXE I (suite)

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratifi- cation ou d'adhésion</u>
Mali		16 juillet 1974 <u>a/</u>
Malte	22 octobre 1968	
Maroc	19 janvier 1977	3 mai 1979
Maurice		12 décembre 1973 <u>a/</u>
Mongolie	5 juin 1968	18 novembre 1974
Norvège	20 mars 1968	13 septembre 1972
Nouvelle-Zélande	12 novembre 1968	28 décembre 1978
Panama	27 juillet 1976	8 mars 1977
Pays-Bas	25 juin 1969	11 décembre 1978
Pérou	11 août 1977	28 avril 1978
Philippines	19 décembre 1966	7 juin 1974
Pologne	2 mars 1967	18 mars 1977
Portugal	7 octobre 1976	31 juillet 1978
République arabe syrienne		21 avril 1969 <u>a/</u>
République démocratique allemande	27 mars 1973	8 novembre 1973
République dominicaine		4 janvier 1978 <u>a/</u>
République socialiste soviétique de Biélorussie	19 mars 1968	12 novembre 1973
République socialiste soviétique d'Ukraine	20 mars 1968	12 novembre 1973
République-Unie de Tanzanie		11 juin 1976 <u>a/</u>

/...

ANNEXE I (suite)

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratifi- cation ou d'adhésion</u>
Roumanie	27 juin 1968	9 décembre 1974
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	16 septembre 1968	20 mai 1976
Rwanda		16 avril 1975 <u>a/</u>
Sénégal	6 juillet 1970	13 février 1978
Suède	29 septembre 1967	6 décembre 1971
Suriname		28 décembre 1976 <u>a/</u>
Tchécoslovaquie	7 octobre 1968	23 décembre 1975
Trinité-et-Tobago		8 décembre 1978 <u>a/</u>
Tunisie	30 avril 1968	18 mars 1969
Union des Républiques socialistes soviétiques	18 mars 1968	16 octobre 1973
Uruguay	21 février 1967	1er avril 1970
Venezuela	24 juin 1969	10 mai 1978
Yougoslavie	8 août 1967	2 juin 1971
Zaïre		1er novembre 1976 <u>a/</u>

a/ Adhésion.

b/ A la suite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971 concernant le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, par une note adressée au Secrétaire général, reçue le 29 septembre 1972, a déclaré :

(Suite de la note b/ page suivante)

/...

(Suite de la note b/)

"1. En ce qui concerne les traités multilatéraux que l'ancien Gouvernement chinois a signé, ratifié ou auxquels il a adhéré avant la création de la République populaire de Chine, mon gouvernement en examinera les dispositions avant de décider, en fonction des circonstances, s'il convient ou non de les reconnaître.

2. A compter du 1er octobre 1949, date à laquelle la République populaire de Chine a été créée, la clique de Tchang Kaï-chek n'avait plus du tout le droit de représenter la Chine. La signature ou la ratification par lui de tout traité multilatéral ou son adhésion à tout traité multilatéral en usurpant le nom de la Chine sont illégales, nulles et non avenues. Mon gouvernement examinera ces traités multilatéraux avant de décider, en fonction des circonstances, s'il convient ou non d'y adhérer."

Les listes figurant aux annexes I à III ne comprennent donc pas la signature apposée sur les Pactes ainsi que sur le Protocole facultatif, le 5 octobre 1967, au nom de la "République de Chine".

/...

ANNEXE II

Liste des Etats qui ont signé ou ratifié le Pacte international
relatif aux droits civils et politiques ou y ont adhéré

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratifi- cation ou d'adhésion</u>
Algérie	10 décembre 1968	
Allemagne, République fédérale d' <u>c/</u>	9 octobre 1968	17 décembre 1973
Argentine	19 février 1968	
Australie	18 décembre 1972	
Autriche <u>c/</u>	10 décembre 1973	10 septembre 1978
Barbade		5 janvier 1973 <u>a/</u>
Belgique	10 décembre 1968	
Bulgarie	8 octobre 1968	21 septembre 1970
Canada		19 mai 1976 <u>a/</u>
Chili	16 septembre 1969	10 février 1972
Chine <u>b/</u>		
Chypre	19 décembre 1966	2 avril 1969
Colombie	21 décembre 1966	29 octobre 1969
Costa Rica	19 décembre 1966	29 novembre 1968
Danemark <u>c/</u>	20 mars 1968	6 janvier 1972
Egypte	4 août 1967	
El Salvador	21 septembre 1967	
Equateur	4 avril 1968	6 mars 1969
Espagne	28 septembre 1976	27 avril 1977
Etats-Unis d'Amérique	5 octobre 1977	

/...

ANNEXE II (suite)

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de rati- fication ou d'adhésion</u>
Finlande <u>c/</u>	11 octobre 1967	19 août 1975
Gambie		22 mars 1979 <u>a/</u>
Guinée	28 février 1967	24 janvier 1978
Guyane	22 août 1968	15 février 1977
Honduras	19 décembre 1966	
Hongrie	25 mars 1969	17 janvier 1974
Inde		10 avril 1979 <u>a/</u>
Iran	4 avril 1968	24 juin 1975
Iraq	18 février 1969	25 janvier 1971
Irlande	1er octobre 1973	
Islande <u>c/</u>	30 décembre 1968	22 août 1979
Israël	19 décembre 1966	
Italie <u>c/</u>	18 janvier 1967	15 septembre 1978
Jamahiriya arabe libyenne		15 mai 1970 <u>a/</u>
Jamaïque	19 décembre 1966	3 octobre 1975
Japon	30 mai 1978	21 juin 1979
Jordanie	30 juin 1972	28 mai 1975
Kenya		1er mai 1972 <u>a/</u>
Liban		3 novembre 1972 <u>a/</u>
Libéria	18 avril 1967	
Luxembourg	26 novembre 1974	
Madagascar	17 septembre 1969	21 juin 1971

/...

ANNEXE II (suite)

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de rati- fication ou d'adhésion</u>
Mali		16 juillet 1974 <u>a/</u>
Maroc	19 janvier 1977	3 mai 1979
Maurice		12 décembre 1973 <u>a/</u>
Mongolie	5 juin 1968	18 novembre 1974
Norvège <u>c/</u>	20 mars 1968	13 septembre 1972
Nouvelle-Zélande <u>c/</u>	12 novembre 1968	28 décembre 1978
Panama	27 juillet 1976	8 mars 1977
Pays-Bas <u>c/</u>	25 juin 1969	11 décembre 1978
Pérou	11 août 1977	28 avril 1978
Philippines	19 décembre 1966	
Pologne	2 mars 1967	18 mars 1977
Portugal	7 octobre 1976	15 juin 1978
République arabe syrienne		21 avril 1969 <u>a/</u>
République démocratique allemande	27 mars 1973	8 novembre 1973
République dominicaine		4 janvier 1978 <u>a/</u>
République socialiste soviétique de Biélorussie	19 mars 1968	12 novembre 1973
République socialiste soviétique d'Ukraine	20 mars 1968	12 novembre 1973
République-Unie de Tanzanie		11 juin 1976 <u>a/</u>

/...

ANNEXE II (suite)

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de rati- fication ou d'adhésion</u>
Roumanie	27 juin 1968	9 décembre 1974
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord <u>c/</u>	16 septembre 1968	20 mai 1976
Rwanda		16 avril 1975 <u>a/</u>
Sénégal	6 juillet 1970	13 février 1978
Suède <u>c/</u>	29 septembre 1967	6 décembre 1971
Suriname		28 décembre 1976 <u>a/</u>
Tchécoslovaquie	7 octobre 1968	23 décembre 1975
Trinité-et-Tobago		21 décembre 1978 <u>a/</u>
Tunisie	30 avril 1968	18 mars 1969
Union des Républiques socialistes soviétiques	18 mars 1968	16 octobre 1973
Uruguay	21 février 1967	1er avril 1970
Venezuela	24 juin 1969	10 mai 1978
Yougoslavie	8 août 1967	2 juin 1971
Zaïre		1er novembre 1976 <u>a/</u>

a/ Adhésion.

b/ Voir annexe I, note b/.

c/ A fait la déclaration visée à l'article 41 du Pacte.

/...

ANNEXE III

Liste des Etats qui ont signé ou ratifié le Protocole facultatif
se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils
et politiques ou y ont adhéré

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de rati- fication ou d'adhésion</u>
Autriche	10 décembre 1973	
Barbade		5 janvier 1973 <u>a/</u>
Canada		19 mai 1976 <u>a/</u>
Chine <u>b/</u>		
Chypre	19 décembre 1966	
Colombie	21 décembre 1966	29 octobre 1969
Costa Rica	19 décembre 1966	29 novembre 1968
Danemark	20 mars 1968	6 janvier 1972
El Salvador	21 septembre 1967	
Equateur	4 avril 1968	6 mars 1969
Finlande	11 décembre 1967	19 août 1975
Guinée	19 mars 1975	
Honduras	19 décembre 1966	
Islande		22 août 1979 <u>a/</u>
Italie	30 avril 1976	15 septembre 1978
Jamaïque	19 décembre 1966	3 octobre 1975
Madagascar	17 septembre 1969	21 juin 1971
Maurice		12 décembre 1973 <u>a/</u>
Norvège	20 mars 1968	13 septembre 1972
Panama	27 juillet 1976	8 mars 1977
Pays-Bas	25 juin 1969	11 décembre 1978

/...

ANNEXE III (suite)

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de rati- fication ou d'adhésion</u>
Pérou	11 août 1977	
Philippines	19 décembre 1966	
Portugal	1er août 1978	
République dominicaine		4 janvier 1978 <u>a/</u>
Sénégal	6 juillet 1970	13 février 1978
Suède	29 septembre 1967	6 décembre 1971
Suriname		28 décembre 1976 <u>a/</u>
Uruguay	21 février 1967	1er avril 1970
Venezuela	15 novembre 1976	10 mai 1978
Zaïre		1er novembre 1976 <u>a/</u>

a/ Adhésion.

b/ Voir annexe I, note b/.